



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des ressources humaines**

Service des personnels enseignants de l'enseignement
supérieur et de la recherche
Sous-direction du pilotage du recrutement et de la gestion
Département des enseignants-chercheurs
DGRH A2-1
n° DGRH-D2025-004906
Affaire suivie par :
Philippe Alcouffe
Chef de département
Tél : 01 55 55 62 44
Mél : philippe.alcouffe@education.gouv.fr
72 rue Regnault
75243 Paris cedex 13

Paris, le 2 octobre 2025

Note à
Mesdames et Messieurs
les président(e)s d'université et
chef(fe)s d'établissement
d'enseignement supérieur

Mesdames et Messieurs
les responsables des écoles
doctorales

Objet : Campagne 2026 d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions d'enseignant-chercheur.

Réf. : la note n° DGRH – D2024 – 009320 en date du 24 septembre 2024.

La campagne de qualification 2025 aux fonctions d'enseignant-chercheur a été la dernière campagne intégrant, en raison notamment du contexte de la pandémie de Covid-19, un aménagement de la procédure pour prendre en compte les soutenances de thèse ou d'habilitation à diriger des recherches (HDR) dites « tardives ».

Comme l'a annoncé la note de la DGRH en date du 24 septembre 2024, la campagne de qualification 2026 en revient ainsi au calendrier antérieur aux campagnes 2020 à 2025 en tenant compte du déploiement de la nouvelle application de gestion ODYSSEÉ qui remplace, depuis l'année passée, l'application ANTARES.

La procédure de demande de qualification 2026 comportera, **pour l'ensemble des candidats, une phase unique d'inscription et de dépôt des pièces**. La date de clôture d'inscription et de dépôt des pièces constitutives (**obligatoires et complémentaires**) du dossier de candidature sera donc la même pour tous les candidats **quelle que soit leur date de soutenance**. Cette date limite d'inscription et de dépôt des pièces constitue **une date impérative** qui n'autorisera aucune dérogation.

En vue de l'inscription des candidats à la campagne de qualification 2026, les écoles doctorales sont donc invitées à programmer les soutenances de thèse et d'HDR de façon à permettre la délivrance des diplômes **au plus tard tout début décembre 2025**.

Après avoir présenté le calendrier de la campagne de qualification 2026, la présente note appelle l'attention des établissements et de leurs écoles doctorales sur la liste des pièces justificatives que doivent produire les candidats, avant de faire un point sur les aides et conseils dont ces derniers peuvent bénéficier.

Je vous remercie donc de bien vouloir diffuser les informations sur le calendrier de la campagne de qualification 2026 auprès des candidats potentiels de votre établissement pour leur permettre de s'organiser en conséquence.

1. Calendrier de la campagne de qualification 2026

Pour la deuxième année consécutive, le processus de demande de qualification se fera à partir de l'application ODYSSEE. Accessible depuis le portail GALAXIE, ODYSSEE permettra ainsi aux candidats de déposer leur dossier de demande de qualification et de le suivre tout au long du processus d'instruction.

Le processus de demande de qualification s'articulera autour d'une **phase unique d'inscription et de dépôt des pièces** (voir le calendrier joint en annexe 1) qui se déroulera du **lundi 3 novembre 2025 (10 h, heure de Paris) au lundi 15 décembre 2025 (16 h, heure de Paris)**. La date de clôture du dépôt des pièces constitutives (obligatoires et complémentaires) du dossier de candidature est donc fixée, pour tous les candidats, quelle que soit leur date de soutenance, **le lundi 15 décembre 2025**.

La **date limite d'inscription, de dépôt des pièces** (obligatoires et complémentaires) et de **validation définitive des dossiers** ci-dessus fixée constitue une **date impérative** qui n'autorise aucune dérogation. Il convient dès lors que les candidats puissent déposer dans l'application ODYSSEE les pièces de leur dossier (diplôme, attestation, rapport de soutenance, etc.) dans le délai imparti.

Durant cette période d'inscription et de dépôt des pièces, les candidats peuvent solliciter, avant la fermeture réglementaire de l'application Odyssee, l'assistance de la DGRH – à l'adresse suivante : dgrh-a2.cnu@education.gouv.fr pour les sections hors santé et dgrh-a2.sante@education.gouv.fr pour les sections de santé – pour vérifier la conformité des pièces obligatoires de leur dossier de demande de qualification et ainsi sécuriser leur candidature.

Par ailleurs, je vous rappelle que **les maîtres de conférences titulaires et enseignants-chercheurs titulaires assimilés** comme les physiciens et astronomes adjoints ainsi que **les maîtres de conférences titulaires relevant des autres départements ministériels de la fonction publique française**, n'ont pas à demander leur qualification aux fonctions des professeur des universités.

2. Pièces justificatives et points de vigilance

Vous trouverez, en annexe 2, **la liste des pièces justificatives** que doivent **impérativement** produire les candidats à la qualification au titre de leur diplôme, ainsi que **les points de vigilance à leur signaler**.

Il est recommandé aux candidats **de préparer très en amont leur dossier** en disposant de chacune de ses pièces constitutives (diplôme, rapport de soutenance signé¹, travaux, ouvrages et articles, CV) et de **les déposer, dès que possible, et sans attendre la date limite fixée, dans l'application ODYSSEE, en n'oubliant pas de « valider » leur dossier afin que ce dernier puisse être bien transmis pour examen à la DGRH**. Les candidats devront déposer les 4 pièces constitutives mentionnées ci-dessus pour pouvoir **« valider » leur dossier au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 h, heure de Paris) en sachant qu'ils ont la possibilité de le modifier, après validation, jusqu'à cette date**.

¹ Le rapport de soutenance complet doit être signé par les membres du jury et notamment le président du jury. Sa production conditionne la recevabilité administrative du dossier.

Il est important de souligner que l'ensemble des pièces obligatoires doivent être téléversées dans la rubrique qui leur est dédiée dans **l'environnement sécurisé de l'application Odyssee** avant la fermeture réglementaire fixée au **lundi 15 décembre 2025 à 16h (heure de Paris)**. Les services de la DGRH **n'ont pas accès aux documents déposés dans la rubrique de la candidature dédiée aux pièces complémentaires ou dans « l'espace personnel » des candidats** (qui est un simple espace de stockage qui permet à ces derniers de stocker différentes pièces administratives utilisables dans le cadre de différentes campagnes) et examinent la recevabilité administrative des dossiers de demande de qualification **sur la base des seules pièces obligatoires téléversées dans l'espace de l'application Odyssee qui leur est dédié.**

Il est également important de souligner que **les liens hypertextes vers des travaux, ouvrages ou articles ne sont pas autorisés ; seuls les documents déposés en version numérique, au format PDF, sont recevables.**

Vous constaterez qu'une part très importante des dossiers déclarés irrecevables (cf. annexe 3) le sont en raison de **l'absence de traduction en langue française de tout ou partie du diplôme ou du rapport de soutenance.** Je vous remercie donc de bien vouloir **sensibiliser à cette exigence de traduction les candidats pour lesquels notamment une partie de leur rapport de soutenance est rédigée en tout ou partie dans une autre langue que le français.**

Durant la période d'inscription, comme lors de la dernière campagne, la DGRH mettra en place un accompagnement des candidats. Cet accompagnement permettra ainsi d'échanger avec les écoles doctorales afin que ces derniers puissent produire les pièces obligatoires demandées dans le délai imparti. Dans cette perspective, **je vous remercie de me transmettre, dans les meilleurs délais, le nom et les coordonnées d'un correspondant de votre établissement** pour les écoles doctorales, qui sera notre interlocuteur privilégié. Cette information doit être transmise à l'adresse électronique suivante **au plus tard le mercredi 15 octobre 2025** à l'adresse : dgrh-a2.cnu@education.gouv.fr.

Les dossiers ne comportant pas les pièces obligatoires précitées ou comprenant des pièces obligatoires non conformes **seront déclarés irrecevables.**

3. Aides et conseils des candidats

Les candidats sont invités à consulter le portail d'information Galaxie à l'adresse suivante : <https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html> .

Ils y trouveront des pages dédiées à la campagne de qualification 2026 (informations, foire aux questions, etc.) ainsi qu'un certain nombre de fiches pratiques (« pas à pas ») pour déposer leur dossier sur l'application Odyssee.

Avant de finaliser leur dossier, les candidats sont également invités à prendre connaissance **des critères et recommandations des sections du Conseil national des universités (CNU)** publiés sur le site du CNU à l'adresse suivante : <https://www.conseil-national-des-universites.fr>.

En cas de difficultés, **les candidats peuvent contacter les services de la DGRH par messagerie électronique** aux adresses suivantes :

- Pour toute question concernant **le contenu des dossiers** :
 - dgrh-a2.cnu@education.gouv.fr pour les sections hors santé ;
 - dgrh-a2.sante@education.gouv.fr pour les sections de santé (sections de pharmacie n° 85, 86 et 87, de maïeutique n° 90, des sciences de la rééducation et de réadaptation n° 91 et des sciences infirmières n° 92).

Ces informations sont reprises dans **le document d'information figurant en annexe 4** que vous voudrez bien **diffuser auprès des candidats potentiels de votre établissement à la qualification.**

Enfin, vous êtes invités, pour votre information, à consulter **l'annexe 3** qui recense les motifs d'irrecevabilité des dossiers déposés lors de la campagne 2025.

- Pour toute question technique concernant l'application Odyssee, notamment **une difficulté de connexion** (identifiant, mot de passe, etc.) :
- odyssee@education.gouv.fr pour toutes les sections.

Mes équipes restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le ministre et par délégation,
La sous-directrice du pilotage
du recrutement et de la gestion



Hélène Caplat-Lancry

PJ :

- Calendrier de la campagne de qualification 2026 (annexe 1)
- Liste des pièces obligatoires à fournir et des points de vigilance (annexe 2)
- Motifs d'irrecevabilité des dossiers 2025 (annexe 3)
- Document d'information à diffuser aux candidats à la qualification 2026 (annexe 4)